

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Absents excusés avec pouvoir : 3
Absents excusés : 3
Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.
Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.
Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.
Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal,
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal,
Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-09/64 : EXPOSITION BANKSY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES « AMIS DU CHÂTEAU DE SIMIANE »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques FAGARD, Adjoint délégué à la Culture, qui expose au Conseil municipal que le Château de Simiane de Valréas accueillera du 3 au 19 novembre 2023, trois cents œuvres de la collection Banksy Humanité Collection réunie par M. François Bérardino et acquise par la SAS Banksy Modeste Collection.

Cette collection est composée d'objets et d'éditions divers qui dessinent le parcours de l'artiste sur plusieurs décennies. Elle est mise en valeur par une équipe de médiateurs culturels

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230926-DEL_2023_09

présente pendant toute la durée de l'exposition et mise à disposition par la SAS Banksy Modeste Collection.

La mairie de Valréas contribue à l'organisation et à l'accueil de cette exposition qui bénéficie d'une vraie attractivité auprès de divers publics comme le prouve son succès dans les précédentes villes qui l'ont accueillie.

La convention de location de cette collection est portée par l'association « les Amis du Château de Simiane » sise 43, cours Victor Hugo à VALREAS (84600), partenaire direct de la « Banksy Modeste Collection » et du collectionneur.

Considérant que l'association « les Amis du Château de Simiane » a besoin d'un soutien financier d'un montant de 1 500 € maximum pour pouvoir respecter les engagements pris auprès de la SAS Banksy Modeste Collection ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur FAGARD, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € TTC maximum à l'association « Les Amis du Château de Simiane » sise 43, cours Victor Hugo à VALREAS (84600) pour respecter les engagements pris auprès de la SAS Banksy Modeste Collection ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense afférente qui sera imputée en section de fonctionnement sur l'article 65748 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

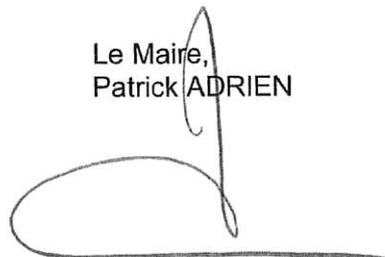
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 27 SEP. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 28 SEP. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2023

Application agréée E-legalite.com